Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260320-D2026200301-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/20/03/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de GOURIN, dûment convoqué le 16 mars 2026 par M. Hervé LE FLOC'H, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence du doyen de l'assemblée, M. DREVILLON Hervé.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DRÉVILLON Hervé, LE GUILLOU Jean-Philippe, GOACOLOU Gilbert, MÉLIARENNE Hervé, ANDRÉ Christiane, LE BRIS Philippe, LE BAIL Erwann, DUFLEIT Gaëlle, MALIGE Sabrina, MICHEL Ellen, HÉRY Charlène, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick, VATAN Eric, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith.

Absents : néant

Procuration(s) : néant

Styren PICARDA a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16/03/2026
Convocation affichée le : 16/03/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 27
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……
Certifié exécutoire le ……
A GOURIN, le……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

1- ÉLECTION DU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Bérangère FRITZ est candidate à la fonction de maire.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 14

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260320-D2026200301-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

Mme Bérangère FRITZ a obtenu vingt-deux (22) voix

Mme Bérangère FRITZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le président de la séance,

DREVILLON Hervé.

La secrétaire de la séance,

PICARDA Styren.